

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : De la Croisée-des-Champs

Date : 12 juin 2019

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2018-2019

| Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir) | Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité) |
|--|---|
| <p>Nous sommes une école SCP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une vision commune de ce qu'est l'intimidation vs violence. (tout le personnel de l'école, ainsi que les élèves) À CONSOLIDER - Maintenir notre plan de surveillance stratégique dans la cour et améliorer la surveillance dans les endroits plus problématiques, animation sur la cour d'école le midi. À CONSOLIDER - Maximiser l'utilisation adéquate du profileur afin d'obtenir un portrait réel des gestes de violence et d'intimidation. À CONSOLIDER - Former le personnel sur les stratégies d'interventions efficaces (SCP niveau 2)- aide-mémoire des conséquences possibles À CONSOLIDER - Cohérence entre les divers intervenants. (formation, rencontres régulières de diffusion de l'information à tout le personnel de l'école, assurer un suivi constant) À CONSOLIDER - Travailler la dénonciation, continuer à encourager les enfants à dénoncer et mettre en place des nouveaux moyens de dénonciation. À MAINTENIR - Développer une culture tolérance zéro face à l'intimidation. | <p>Toutes les données sont entrées au profileur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles de conduite de l'école À MAINTENIR - Contrat d'engagement des élèves face au respect du code de vie. À MAINTENIR - SCP, enseignement explicite des comportements attendus, matrice de comportements et affiches - Programme PEP (SCP niveau 2) À MAINTENIR - Tableau explicatif dans l'agenda pour différencier un conflit de l'intimidation. À MAINTENIR - Animation TES, habiletés sociales en sous-groupe, allégories.... (exemple : danse des brutes) À MAINTENIR - Lors de la récréation du midi : plan de surveillance stratégique, visibilité des surveillantes sur la cour (dossard), utilisation de walkie-talkie, activités gratuites et animation de la cour À MAINTENIR - Vers le Pacifique pour le préscolaire. À MAINTENIR - Atelier sur la cyber prudence aux élèves de 5e année donnée par l'animatrice à la vie spirituelle et communautaire (AVSEC). À MAINTENIR - Projet d'élèves du banc de l'amitié À CONSOLIDER |



À MAINTENIR

- Les élèves auteurs d'intimidation doivent apprendre à se reconnaître. **À MAINTENIR**
- Faire connaître le plan de lutte aux membres du personnel ainsi qu'aux parents. **À MAINTENIR**

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés :

Les mesures de prévention : oui /non pourquoi?

- Oui, nous sommes une école SCP, donc nous avons un continuum d'interventions, des plans de leçons pour enseigner les comportements attendus, plusieurs ateliers animés par nos TES (estime de soi, les habiletés sociales, l'affirmation de soi, apprendre à dénoncer, apprendre à parler en JE...)
- Les billets verts sont utilisés, ils sont apportés directement au bureau de la TES.
- Pour ce qui est de la vision commune de ce qu'est l'intimidation, il reste un peu de travail à faire à ce niveau, auprès des parents et de certains élèves. Un tableau faisant état des différences entre l'intimidation et un conflit est dans l'agenda scolaire.
- Une pièce de théâtre réalisée par une classe de 5^e année avec leur titulaire et l'aide d'une éducatrice de SDG.
- Le projet du banc de l'amitié initié par le conseil des élèves sera finalisé en juin et actualisé à la prochaine rentrée scolaire.

Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi?

- Oui, tous les cas d'intimidation (qui ont été jugés comme étant de l'intimidation) ont été entrés au profileur et dans le logiciel de la CS.

Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?

- Oui, plusieurs mesures éducatives ont été mises en place : ateliers animés par les TES au niveau de l'estime de soi, comment bien s'exprimer sans blesser l'autre, la notion de respect, parler en JE, apprendre à prendre conscience de ses gestes, de ses paroles, travail en atelier, récréation am ou après l'école.
- Mesures de sanction : Tous les élèves ayant fait de l'intimidation ont rencontré la direction qui a appelé les parents. Des gestes de réparation, lettres d'excuses, encadrement lors des récréations, rencontre avec les parents, suspension à l'interne ou à l'externe, rencontre avec le policier éducateur.
- Poursuite du programme PEP.



Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?

- Oui, les enfants victimes ont eu le soutien nécessaire. Certains ont eu un suivi avec la TES afin de travailler à différents niveaux : travailler le lien de confiance ou le sentiment de sécurité, les habiletés sociales, l'affirmation de soi, l'estime de soi, apprendre à dénoncer, apprendre à parler en JE...
- Mesures de soutien pour les élèves auteurs : Travail avec la TES au niveau de l'estime de soi, comment bien s'exprimer sans blesser l'autre, la notion de respect, parler en JE, apprendre à prendre conscience de ses gestes, de ses paroles, écoute (il arrive que l'auteur soit un ex-élève intimidé et qu'il ait besoin d'en parler...).

Les difficultés rencontrées :

- Aucune difficulté majeure au niveau de l'intimidation.
- Mouvement du personnel a sûrement eu de l'impact au niveau de l'application du respect des règles (connaissance des élèves et du milieu, cohérence dans les interventions, enjeu de formation).

Les éléments facilitants :

- La cohérence des intervenants à l'interne, le fait d'être une école SCP, le profileur.
- Travail d'équipe.
- La communication et la vision commune entre l'équipe TES et direction.

L'impact des actions mises en place

| Chez le personnel | Chez les élèves | Dans nos relations avec les parents | Dans nos relations avec les partenaires |
|---|--|---|--|
| <p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence entre les intervenants. - Attentes claires envers les élèves. - Intervention rapide, toutes les dénonciations ont été prises au sérieux et traitées le jour même. | <p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiment de sécurité, de confiance. - Utilisation d'un langage commun. | <ul style="list-style-type: none"> - Développer une relation de confiance, les cas soulevés sont traités et pris au sérieux. (l'école intervient) - Habilitier les parents à différencier un conflit de l'intimidation. | <ul style="list-style-type: none"> - Implication du policier éducateur sur demande (soirée de parents, rencontre avec des élèves ciblés) - Collaboration avec les intervenants du CISSS et des centres jeunesse. - Club optimiste de Saint-Janvier (concours de dessin Toupaix) |



Recommandations pour 2019-2020

Pour 2019-2020

Au niveau des mesures de prévention

- Afin de favoriser une vision commune de ce qu'est l'intimidation et la violence et de faire un rappel des règles de l'école, des rencontres en début d'année de tous les élèves avec la direction seront tenues.
- Afin de diminuer les gestes de violence, nous allons maintenir notre plan de surveillance stratégique dans la cour et améliorer la surveillance dans les endroits plus problématiques, l'animation sur la cour d'école le midi et les activités gratuites sont à poursuivre.
- Afin d'améliorer le sentiment de sécurité des élèves dans l'autobus, nous travaillerons le respect des règles dans l'autobus, le rappel des comportements attendus dans l'autobus faits par les intervenants est à poursuivre. La procédure pour les plaintes d'autobus sera utilisée.

Au niveau des manifestations

- Afin de mieux outiller le personnel sur les interventions efficaces (niveau 2,3,4) et favoriser la cohérence entre les différents intervenants, nous utiliserons l'aide-mémoire des conséquences possibles (intervention de niveau 2,3,4).
- Afin de mieux suivre nos priorités, nous ferons un portrait de la violence et de l'intimidation en sondant les élèves de 4e à 6e année et le personnel, nous maximiserons aussi l'utilisation du profileur afin d'obtenir le meilleur portrait possible.
- Afin de mieux encadrer les situations d'urgence en cas de violence, un protocole d'intervention sera élaboré et présenté à l'ensemble du personnel

L'évaluation du plan de lutte de l'école **de la Croisée-des-Champs** a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 12 juin 2019. No de résolution : C.É.-038-1819-46

Proposée par : Élise Lévesque